L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN 24 MARS.

QUATRE-VINGT-TREIZE

— PAR —

VICTOR HUGO.

SUITE.

—Cimourdain ouvre rarement la bouche sans dire des bêtises dans un langage élevé. Ce frocard ne sait pas être naturel: il vit sans cesse dans l'exagération de la haine comme de l'amour. Il est souvent cynique et presque toujours pédant.

Ses objurgations à son élève, devenu commandant d'un gros de soldats républicains, répugnent, car on voit toujours en lui le prêtre; et on le fait parler en jacobin éhonté.

Peu importe la sincérité de ses sentiments, il est toujours prêtre; puisqu'on voulait lui faire jouer absolument le rôle de délégué du comité de Salut public et de persécuteur de nonnes et de moines, il ne fallait pas lui donner ce terrible antécédent.

Ainsi, c'est lui qui tient à Gauvain ces horribles discours:

—Pourquoi as-tu refusé d'envoyer au tribunal révolutionnaire tout ce troupeau de vieux prêtres révolutionnaires pris à Souvigné?

—Je ne fais pas la guerre aux vieillards.

—Un vieux prêtre est pire qu'un jeune. La rébellion est plus dangereuse prêchée par les cheveux blancs. On a foi dans les rides. Pas de fausse pitié, Gauvain. Les régicides sont les libérateurs. Aie l'œil fixé sur la Tour du Temple.

—La Tour du Temple! J'en ferai sortir le dauphin. Je ne fais pas la guerre aux enfants.

L'œil de Cimourdain devient sévère.

—Gauvain, sache qu'il faut faire la guerre à la femme, quand elle se nomme Marie-Antoinette; au vieillard, quand il se nomme Pie VI, pape, et à l'enfant, quand il se nomme Louis Capet.

Voilà donc un soldat qui incline naturellement à la clémence, à la pitié, et un prêtre qui a pour maxime, pour règle absolue de sa vie, de tuer, d'assommer! Son cri de guerre est: Pas de grâce, pas de quartier!

L'auteur donne une singulière raison de cette férocité systématique.

"La prêtrise, dit-il, avait fait la nuit dans Cimourdain. Qui a été prêtre l'est. Ce prêtre se complaisait dans 93. Ce milieu éperdu, sauvage et splendide convenait à son envergure.... La Commune surveillait la Convention; et le club de l'Evêché, présidé par Cimourdain, surveillait la Commune.... Dans la révolution un prêtre devait être infâme ou sublime: Cimourdain fut sublime.... Un tel homme était-il un homme? Oui, car il avait un cœur, et ce cœur aimait Gauvain, son ancien élève. L'esprit allaite, l'intelligence est une mamelle. Cimourdain était le Pygmalion d'un enfant. Un esprit peut avoir un enfant." (!!!)

Si l'on n'est pas satisfait de ce Cimourdain sans-culotte, prêtre et commissaire aux armées, c'est qu'on sera difficile.

Aussi bien avec ses beaux systèmes, sa philosophie platonicienne, ses paradoxes à la Rousseau, ses conceptions d'un monde rajeuni, recréé par les sanglantes exécutions de 93, il n'aboutit qu'à se brûler la cervelle, pour ne point survivre à son jeune ami qu'avec un peu plus de cœur il lui eût si facile de ne point conduire lui-même sur l'échafaud.

Sans compter que tout cela était inutile; l'auteur n'avait que l'embarras du choix; Cimourdain pouvait se montrer bon patriote, grand philosophe et philanthrope distingué, sans jouer un rôle ridicule de Tibère Dandin.

—Enfin, le dénouement est, ce nous semble, une réminiscence pâle, incolore du dénouement du *Chevalier de Maison Rouge*.

Ce brave garçon se poignarde aussi, en voyant tomber la tête de la reine, bien qu'il ne l'eût pas condamnée à mort. L'acte de cet amoureux était plus méritoire et plus justifié.

Quant à cette espèce de copie classique du dernier repas de Socrate, entremêlé de discours philosophiques, la veille, dans le cachot de Gauvain, elle nous choque pour ne pas dire plus.

Le prêtre, juge et bourreau, quel qu'ait été le mobile de sa sentence, est infâme.

Or, il va rompre le pain avec sa victime, et il recommence à l'appeler son élève, son cher enfant! Nous avouons ne pas comprendre cet excès d'élévation dans les sentiments, cette contradiction effroyable entre les actes et les paroles.

—D'un autre côté, il y a dans le livre, un homme, le brave sergent Radoub, qui est tout simplement sublime. A la bonne heure. Sur ce point, Victor Hugo se venge de lui-même.

Radoub est brave comme un lion, compatissant comme une femme. Il aime la République; mais il y a place aussi dans son âme pour de saintes, de nobles affections; il connait la pitié et il en use largement.

Il n'y a que ce Français-là dans le livre du romancier.

Les autres, royalistes ou conventionnels, Blancs ou Bleus, possédant à fond les mémoires secrets de Bachaumont ou les doctrines de l'encyclopédie, nous semblent tout au plus dignes de la mort ou de Charenton.

M. le marquis de Lantenac, on ne vous estimera guère, dans le monde d'aujourd'hui. Vous êtes un fanfaron que l'on ne voit jamais l'épée à la main, mais que l'on surprend armé d'une torche ou signant des ordres d'assassinat!

M. Gauvin, vous êtes un assez bon jeune homme, un peu écervelé; mais entre deux fauves comme le marquis et Cimourdain, il vous était bien difficile de vous en tirer, la vie et l'honneur saufs.

—Nous en sommes encore à nous demander pourquoi ce titre flamboyant de *Quatre-vingt-treize*, pour un roman épisodique sur la chouannerie bretonne.

Cette fable aurait pu tout aussi bien se passer en 1794 ou 1795.

En tout cas il promet plus qu'il n'a tenu, et les épouvantes dont il est le synonyme, ne sont qu'en partie justifiées, la guillotine n'y faisant qu'une apparition de quelques heures, sur la route de Fougère et sur la plate-forme de la Tourgue.

Ce titre ne fait donc qu'éveiller en nous des souvenirs terribles, mais sans analogie avec le temps présent, inutiles et même dangereux, car les passions soulevées par la Commune de 1871 sont à peine apaisées.

Nous sommes désarmés, la pitié a même envahi lentement nos âmes; nous aspirons au travail et au repos, à la modération et à l'oubli; nous pleurons des larmes amères et silencieuses sur nos erreurs et nos ivresses coupables.

Pourquoi alors ce charbon enflammé sur des cendres à peine refroidies?

Que nous veut encore ce revenant de 93? Est-ce que nous ne lui avons pas payé un tribut assez large, assez généreux de terreur et de sang?

Ce mal inévitable et peut-être nécessaire qui décima nos pères, doit-il venir aussi tourmenter notre époque de ses lugubres visions?

O poëte, y avez-vous songé, en écrivant ces phrases ardentes, dont quelques-unes portent le sceau du génie? N'avez-vous pas été vous-même tout le premier le jouet d'une imagination surhumaine?

Que vouliez-vous? Quel était votre but? Ajouter encore à notre détestation de l'ancien régime? Montrer les ravages de la stupide superstition du paysan vendéen pour le roi, le seigneur, et le prêtre qui le faisaient pendre et rouer de coups?

Mais cette haine est dès longtemps acquise! D'autres, avant vous, l'avaient augmentée, développée, entretenue! Nous tous qui lisons, nous savions depuis près d'un siècle que la féodalité est le pire des régimes, et qu'un nouveau déluge serait préférable à sa restauration.

Quant aux ignorants, ils ne liront jamais votre livre. Les faibles seuls et les quarts de lettrés y trouveront des suggestions que vous n'y avez point mises, des enivrements que vous condamnez; leur cervelle imbécile se baignera dans vos indignations de poëte, et elle en sortira affolée, furieuse, prête aux représailles d'une guerre sociale!

Est-ce le soldat de 93 que vous avez voulu nous montrer, héros va-nu-pieds, famélique sublime, pour servir de modèle aux soldats de la revanche?

A quoi bon! Parler de revanche aujourd'hui est une faute et presque un crime. Si jamais elle devient nécessaire, ce qu'à Dieu plaise! si la civilisation n'a pas d'autre moyen de fouler la barbarie, ce ne sont point les grenadiers en sabots, les bandes disciplinées, mais sans munitions et sans armes, qui pourront être désormais ses exécuteurs!

Nous multiplierons simplement nos écoles de ponts et chaussées; nous chargerons des ingénieurs à 20 mille francs par tête de la défense de notre territoire et de nos foyers.

Plus de légende, elle nous a coûté dix milliards!....

A. Saint-Emilion.

—La mort simultanée des frères siamois rappelle celle des deux frères John et William Perkins, nés le 29 juillet 1829 à Londres.

Comme les frères siamois, ils étaient à leur naissance attachés par un lien dont le médecin accoucheur put opérer la section.

Dès leur enfance, on remarqua entre eux une influence à distance, analogue à celle qui résulte du magnétisme. Les joies et les chagrins extrêmes de l'un étaient ressentis par l'autre, à la même heure et dans quelque lieu qu'ils fussent.

Devenus grands, ils cherchèrent fortune en Amérique. L'aîné, John, spéculateur important, fut, à l'époque de la crise des banques en 1856, à peu près ruiné, surtout en ce jour néfaste connu à New-York sous le nom de *vendredi noir*. Ce jour-là, le cadet, qui dirigeait des entreprises agricoles dans l'Ouest, fut pris d'un accès de mélancolie fort inquiétant.

Peu après, John s'embarqua pour l'Europe sur le steamer *Atlantic*, qui, on s'en souvient, ne reparut jamais et dont la destinée est restée absolument inconnue.

William, quelques jours après le départ de John, fut saisi des mêmes accidents que précédemment, mais d'une telle violence qu'il succomba dans les vingt-quatre heures.

Beaucoup de personnes ont pensé que cette mort singulière éclaircissait un fait mystérieux, et que c'est ce jour-là que l'*Atlantic* avait dû sombrer sans laisser une épave.

$250,000 pour $50!!

Quatrième Grand Concert Tombola

— Au profit de la —

Bibliothèque Publique du Kentucky

Mardi, 31 Mars prochain.

60,000 BILLETS; 12,000 LOTS.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE....$10,000	100,000
30 LOTS DE.... 5,000	150,000
50 LOTS DE.... 1,000	50,000
80 LOTS DE.... 500	40,000
100 LOTS DE.... 400	40,000
150 LOTS DE.... 300	45,000
250 LOTS DE.... 200	50,000
325 LOTS DE.... 100	32,500
11,000 LOTS DE.... 50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à....$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

Le jour du tirage approche, et les personnes qui se proposent d'acheter des billets n'ont pas de temps à perdre.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Édifice de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20 fév—au 31 mars—MarJS

Pilules Cathartiques d'Ayer

Pour la guérison de tous les maux d'estomac, de toutes les maladies du foie et des entrailles. C'est un léger apéritif et un excellent purgatif. Elles sont purement végétales et ne contiennent ni mercure ni minéraux. En les prenant à temps, on prévient bien des souffrances et bien des affections sérieuses; chaque famille devrait en avoir. Une longue expérience a démontré que ce sont les plus efficaces de toutes les pilules dont le marché abonde. Elles purifient le sang, chassent du corps les éléments de corruption et les corruptions elles-mêmes, font disparaître les obstructions et remettent la machine humaine dans un état normal. Les pilules d'Ayer nettoient les organes internes qui ont perdu leur élasticité et en stimulent l'action. Aux premiers symptômes de la maladie succède la santé, et il n'est guère possible de se faire une idée des bienfaits de ce changement que par le nombre immense de ceux qui en jouissent. Recouvertes d'une couche de sucre le goût en est agréable et elles conservent indéfiniment leurs vertus; aussi sont-elles toujours parfaitement fraîches et efficaces. Elles ne portent aucune atteinte à la constitution et n'empêchent pas le malade de vaquer à ses occupations.

L'enveloppe de chaque boîte indique la manière de s'en servir comme remède des familles et pour les maladies suivantes qu'elles guérissent rapidement—

Pour la dyspepsie ou l'indigestion, les langueurs, le manque d'appétit, il faut les prendre modérément, afin de stimuler l'estomac et lui donner des forces;

Pour la maladie de foie et des divers symptômes, le mal de tête, la migraine, la jaunisse, les coliques bilieuses et les fièvres bilieuses, il faut les prendre avec jugement, dans le seul but de corriger l'action ou d'enlever les obstructions;

Pour la dyssenterie ou la diarrhée, une légère dose seulement est nécessaire;

Pour les rhumatismes, la goutte, la gravelle, les palpitations de cœur, les douleurs aux côtés, aux dos et les maux de reins, il faut les prendre continuellement afin de changer l'action du système, ordés que le changement s'opère, le mal disparaît;

Pour l'hydropisie et les enflures causées par l'hydropisie, il faut les prendre souvent et à fortes doses pour qu'elles produisent l'effet d'une purge drastique;

Pour la suppression, il faut en prendre une forte dose, car l'effet désiré est produit par sympathie.

Comme pilule après le dîner, prenez-en une ou deux pour aider la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les entrailles, donne de l'appétit et fortifie le système. Il est donc souvent avantageux d'y avoir recours en l'absence d'un mal sérieux. Quelqu'un qui se sent assez bien s'aperçoit que ces pilules font qu'il se sent beaucoup mieux à cause de l'effet qu'elles ont sur les organes de la digestion.

PRÉPARÉES PAR
Le Dr. J. C. AYER & Co, chimistes,
A. LOWELL, Mass., U. S. A.
A vendre chez tous les pharmaciens.
27 janvier—1m.Mar.J.S.

Consulat de France.

Direction Générale des Manufactures de l'Etat.

TABACS EXOTIQUES.

AVIS AU COMMERCE.

MM. les Négociants qui seraient dans l'intention de vendre des tabacs des Etats-Unis pour l'approvisionnement des Manufactures de l'Etat sont prévenus qu'il sera procédé, les jours ci-après, à 2 heures après-midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fournitures suivantes:

Le lundi, 13 avril 1874.

Neuf millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1872 et 1873, conformes à trois types, sous les marques KA, KB et KC, et divisés en six lots de quinze cent mille kilogrammes chacun, à livrer comme suit:

5,578,500 kilogrammes livrables au Havre.	
2,882,500 ....à Bordeaux.	
539,000 ....à Marseille.	
1,000,000 de kilogrammes:	

Le mercredi, 15 avril 1874.

Deux millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de Virginie, des récoltes de 1872 à 1873, conformes à trois types, sous les marques VA, VB et VC, et divisés en deux lots de un million de kilogrammes chacun, à livrer comme suit:

1,495,000 kilogrammes livrables au Havre.	
254,000 ....à Bordeaux.	
251,000 ....à Marseille.	
1,000,000 de kilogrammes.	

Le vendredi, 17 avril 1874.

Deux millions de kilogrammes de tabacs en feuilles du MARYLAND FRANC, des récoltes de 1872 et 1873, conformes à trois types, sous les marques MA, MB, MC, et divisés en deux lots de un million de kilogrammes chacun, à livrer comme suit:

1,668,500 kilogrammes livrables au Havre.	
188,500 ....à Bordeaux.	
143,000 ....à Marseille.	
1,000,000 kilogrammes;	

2o Seize cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles d'Ohio, des récoltes de 1872 et 1873, conformes à trois types, sous les marques OA, OB et OC, à livrer en un seul lot, comme suit:

1,209,000 kilogrammes livrables au Havre.	
259,000 ....à Borneaux.	
132,000 ....à Marseille.	
1,600,000 kilogrammes.	

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Conseil, à chacun des jours indiqués et à l'ouverture de la séance, à 2 heures de l'après-midi.

Des exemplaires des cahiers des charges particulières, approuvés par M. le Ministre des Finances, pour servir de base à chacune des adjudications, seront mis à la disposition du commerce, dans les bureaux de l'Administration centrale des Tabacs, à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros-Caillou), du Havre, de Marseille et de Bordeaux, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New York, Baltimore et la Nouvelle-Orléans (Etats Unis.)

Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la Manufacture de Paris, quai d'Orsay, No. 63, où le commerce pourra les voir tous les jours, de midi à 4 heures.

Paris, le 28 février 1874.
Le Directeur général,
E. ROLLAND.

Nlle-Orléans, le 20 mars 1874.
Le Gérant du Consulat,
FAUCONNET.

21 mars—21&24 mars

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAUX No 46 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pendant un an et neuf mois,—du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873,—l'expiration de la seconde année fiscale.

Total des bénéfices réalisés du 10 janvier au 30 septembre 1873	$16,237 41	
Intérêt du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	4,400 22	—$20,747 63
— EN MOINS —		
Dépenses du 10 janvier 1872 au 30 septembre 1873	8,967 74	
Montant escompté de billets payés avant l'échéance	887 87	9,845 61
Bénéfice net		10,902 02
— ACTIF —		
Billets garantis par hypothèque, payables mensuellement	$102,290 61½	
En caisse	3,627 72½	
Matériaux et avances sur bâtisses en voie de construction	4,370 68	
Deux terrains	919 60	
Montant souscrit $157,000 00		
Montant payé jusqu'au 30 sept. 1873, 78,419 00		
Balance due payable en versements mensuels, prime d'assurance et matériaux	78,581 00	
Installations	1,000 00	$190,779 62
En moins—montant déposé		1,752 04
		$189,027 58

Nous, soussignés, jurons solennellement que l'état qui précède a été extrait fidèlement des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1873.

G. LEGARDEUR, Notaire Public.

Le 9 octobre 1873, à une réunion des directeurs il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les actions portant la date du 10 octobre 1872—savoir: dix pour cent comptant et dix pour cent en scrip.

Egalement—un dividende, au comptant, de dix pour cent, de la date du certificat, sur toutes les actions émises après le 10 octobre 1872. Le tout sera payable le 10 novembre 1873, aux bureaux de la société.

11 oct—1m—11 A. SAULET, secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Mardi, 24 Mars 1874.
RIGOLETTO, grand opéra en 4 actes.
LA SŒUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte.
Jeudi, 26—Matinée à midi. 24m—1f

Académie de Musique.

Lundi, 23 Mars 1874,
—Et jusqu'à nouvel ordre.—

L'ÉVÉNEMENT DE LA SAISON.
Première représentation, à la Nelle-Orléans, du BLACK CROOK BURLESQUE.
Costumes nouveaux et musique nouvelle.
Dernière semaine de l'engagement des Merveilleux Austins.
Mlle Nully Pierls, Hawley et Marr, J. H. Larkin et Carrie Armstrong.
Succès de
Mlle Jennie Engle, Des Sœurs Waltz, De Dick Parker et de Billy Gray.

AVIS.
LA REINE DE LA COMÉDIE,
Mlle Alice Harrison,
a été engagée et jouera positivement vers le 30 mars.
Ont été engagés,
Mlle Leona Dare,
la merveille du gymnase du dix-neuvième siècle,
Quilter et Goodrich,
22 mars— chanteurs et danseurs.

Un Grand Concert

— SERA DONNÉ —
Par les Dames de la Nouvelle-Orléans,
— Sous la Direction du —
PROFESSEUR OTTO WEBER,
Mardi, 24 Mars 1874,
A 7 1/2 heures du soir, au Grünewald Hall.
Au Profit des Vieillards et des Invalides dont s'occupent les Petites Sœurs des Pauvres.

— DIRECTRICES —

Mme Jos. Bowling,	Mme Jno. G. Gaines,
Mme Aug. Montgomery	Mme Thos Simms,
Mme J. N. Folwell,	Mme T. J. Semmes,
Mme A. H. Isaacson,	Mme A. J. Doize.

— PROGRAMME —

1ère Partie.

1—Duo pour deux pianos..........Herts
Mme H——r, Mlle H——r.
2—Solo de basse—Gute Nacht, Fahr Wohl.......Kucker
Mr. B——e.
3—Vocal Waltz—Whence thy Joy and Sorrow......Gumbert
Mme M——n.
4—Solo de Piano—Le Prophète.........Liszt
Mme H——r.
5—Solo—La Poupée de Nuremberg.........Adams
Miss H——y.
6—Duo—Le Pirate.........Concone
Mlle M——y, Mme B——t.

2ème Partie.

7—Récitatif et air du "Trovatore"........Verdi
Mr. B——e.
8—Chanson à boire de "Galathée"..........Masse
Mme B——t.
9—Solo de ténor—Schlaf Wohl.........Abt
Mr. St——n.
10—Duo—Concerto.........Weber
Mme H——r, Mlle H——r.
11—Scène—Cavatine et air du "Prophète"......Meyerbeer
Mme V——s.
12—Quatuor de Charles VI..........Halevy
Mme Y., Milles St. M. et D.

Prix du billet..........UNE PIASTRE
20 mars—1f

Premier Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à la salle de la Parfaite Union, Samedi le 25 Avril 1874.

DIRECTEURS HONORAIRES:

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacoume,
Ed. Denechaud,	D. Lopez,
J. Trisconi,	J. Marchal,
E. L. Zell,	E. F. Mioton,
L. Lamothe,	R. Levi,
B. Bernichan,	A. Alciator,
E. Fléchier,	Chas. Ostalier,
J. Moreau,	M. Brisolara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vonderbank,	A. Pignard,
Hugh Cassidy.	

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garreau,	C. L. Hatry,
O. C. Delarot,	M. Pizzini,
A. Chopin,	B. Bechac,
J. B. Benson,	

COMITÉ D'INVITATION.

C. Gamas,	J. A. Lahargue,
F. Pietri,	F. Chapon,
E. Garreau,	D. Bechac.

Prix de la carte, souper inclus..........$3 00
S'adresser au No. 23 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.
Les demandes pour invitations de dames doivent être soumises au comité, au No. 23 rue Royale.
Aucune dame ne sera admise sans invitation.
17 mars

Promenade et Réunion de Société.

Soirée organisée par les Dames de l'Eglise de la Nouvelle Jérusalem.

— La réunion aura lieu à —

ODD FELLOWS HALL,

Jeudi et Vendredi Soir, 9 et 10 Avril 1874 à 7 heures.

On commencera à danser à huit heures et demie.

Prix du billet..........25 cts.

N. B.—Il y aura dans la salle un orchestre complet. 21 mars—

GRAND BAL,

— DONNÉ PAR —
La Société des Demoiselles de la Nouvelle-Orléans,
Au bénéfice de la Caisse de Secours de
"L'UNION FRANÇAISE",
LE SAMEDI, 25 AVRIL 1874,
A la Salle Grünewald.

Présidente	Mlle Hortense David.
Vice-Présidentes	Mlles Zulma Mallet, Valentine Brieugne.
Secrétaire	Mlle Aurore Joliassaint.
Trésorière	Mlle Aimée Caillier.

—DIRECTRICES—

Mlles A. Ségassie,	Mlles M. Sitges,
C. Gégoué,	C. Basset,
O. Picard,	M. Marty,
R. Lavie,	M. Boulanger,
E. Parlongue,	M. Mercère,
M. Gégoué,	C. Pullen,
A. Ségassie,	M. Mullen,
O. Borremans,	A. Israel,
H. Jouet,	J. de Montluzin,
A. Spor,	A. Pullen,
E. Dessain,	M. Sallette,
E. Gaudin,	L. Sallette,
B. Parlongue,	T. Michon,
V. Cathalougue,	O. Botto,
A. Fornaris,	H. Ségassie,
M. Fornaris,	Ad. Joliassaint,
C. Négueloua,	A. Négueloua,
B. Mallet,	C. Négueloua,
C. L. Leblond, etc., etc.	

—COMITÉ DE RÉCEPTION—

Milles C. Picard,	Milles C. Gégoué,
L. Ségassie,	O. Borremans,
R. Lavie,	V. Catalougne,
H. Jouet,	E. Parlongue.

—COMITÉ D'INVITATION—

Milles M. Gégoué,	Milles M. Salle tes,
A. Spor,	C. Picard,
O. Borremans,	J. de Montluzin,
C. Basset,	E. Gaudin,
R. Lavie.	

—COMITÉ DE FINANCES—

Milles V. Catalougne,	Milles G. Borrémans,
H. Jouet,	M. Gégoué,
A. Ségassie,	C. Picard,
E. Parlongue,	A. Spor.

—COMITÉ D'ARRANGEMENT—

Milles R. Lavie,	Milles C. Picard,
O. Borremans,	A. Ségassie,
C. Gégoué,	E. Parlongue.

Les demandes d'invitation pourront être faites ou adressées aux endroits indiqués ci-après: Alph. Walz, 66 rue Conti; Grover & Baker, 107 rue du Canal; L. Grunewald, 129 rue du Canal; Guéblé & Nippert, 137 rue du Canal; A. Bonnet, 65 rue Royale. 15 mars—

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot..........$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE D.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 28 mars 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000, sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock-box 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21anv—72—1an

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73.......VIEILLE-LEVÉE.......73
NOUVELLE-ORLÉANS.
1 mai—1an

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Gollenburg, Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette, Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères, Des SARDINES de la marque Edel'n Gillet. Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Imperial "Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - 23 & 25
14 janv—1m NOUVELLE-ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU. Mrs. ADELE HEPP, in commendam PIERRE CRABITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERIEH

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
31 août—1an

147---------147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN

DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement.

Nous avons reçu un stock complet de Marchandises d'un té. de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES, etc.

Un très grand choix de CHAPEAUX garnis pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE
Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer: le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS.

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16 nov—4m

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,

POUR LES CHEVEUX.

Chaque année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules et, grâce à ses propriétés toniques, ordinairement empêche les cheveux de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX, UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

TOUX. RHUMES, ASTHME.
Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du
Baume Pectoral aux Navets Indiens,
Préparé et à vendre par
B. LAPLACE, Pharmacien,
24 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
8 janv—1m Ma V D

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT.

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours; Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de toutes autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 3, 6, 4, 2, et 1 yarde, de meilleure qualité, pour $1.

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1, Stéréoscopes, $1
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures,

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Boîtes en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avons eu l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux,

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnis pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; bracelets à cheveux et de perles, manches en buffle; unies et incrustées de perles, manchettes à peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz, stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et des meilleures nuances, $1; trois paires des meilleurs gants demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile fine, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poëtes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohème et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque ou à $1 la paire, selon la grandeur; chœurs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Napperon toile, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, Patères et Paniers en bois sculpté; Bouteilles et carafes, etc.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandat de poste, ou traites on payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,

P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec quoi que ce soit occupant notre ancien local, et à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET & Co.

PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Monroe, encanteur—Bureau et Salle de vente, No. 50 de la rue Royale—SAMEDI, 28 Mars, 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—
Un certain terrain situé dans le troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Montégut, Rampart, Bon Amour, Pressa et Bourgogne ou Craps.
Le dit terrain mesure 32 pieds de face à la rue Montégut par 100 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—La moitié du montant de l'adjudication comptant, sur les lieux; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, 5 pour cent (commission d'avocat) également garantis par hypothèque.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Drouet, notaire public.

Succession de Caleb Whittington Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No. 35,929.

PAR G. DE FERIET & Co. JNO. G. MONROE, encanteur—Bureau No 50 de la rue Royale—Lundi, 23 mars 1874, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1874, pour le compte de cette succession, les propriétés ci-après décrites:
1o. Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 45 compris entre les rues Derbigny, St-Louis, Claiborne et Promenade Carondelet. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 21 et 22; ils ont chacun 25 pieds 1 pouce 2 lignes; ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
2o. Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 48 compris entre les rues Claiborne, St-Louis, Derbigny et Conti. Le dit terrain a 28 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 106 pieds 9 pouces 5 lignes; ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—Un tiers comptant, sur les lieux; le reste à un et 2 ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs, avec propre ordre, endossés par eux, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés vendues. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées. Les actes de vente pardevant O. Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars—

Hôtel De Soto ou Magasins Bleus au coin des rues Bienville et Peters

PAR G. DE FERIET & Co, JNO. G. MONROE, Encanteur—Bureaux, No 50 de la rue Royale, SAMEDI, mars 28 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—
1o Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Peters, Conti et Vieille Levée. Le dit terrain a 79 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Bienville, 67 pieds de face à la rue Peters, 83 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de la rue Vieille Levée, et 83 pieds 7 pouces sur la ligne du fond. Ensemble, l'hôtel en briques et à trois étages, bien connu sous le nom de "Hôtel de Soto" et ayant aussi sur le rez-de-chaussée 3 grands magasins faisant face à la rue Peters et 1 magasin faisant face à la rue Bienville; grande entrée; au deuxième, grand salon, 10 chambres, l'cabinet, corridors ou passages, lieux d'aisances et palier, au 3ème, 22 chambres à coucher, corridors ou passages et palier, hydrant, cuves, lieux d'aisances, etc., etc. Le tout d'après un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, daté du 20 juin 1872 et déposé à la Bourse.
Conditions—Un quart comptant sur les lieux; le reste à un, deux, trois et quatre ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date à parfait paiement. En cas de procès, 5 pour cent (commission d'avocat), garanti par hypothèque. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses et transférer les polices au vendeur.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. V. Foulon, notaire public.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne; V. Maignan président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La. Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 30 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut Ins. Co. coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 7a Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N. York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co. of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans,
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31 Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co. 74 Canal et 41 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson (Peck Bros), 129 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 51 et 53 Canal, 213, 215, 217 V. Levée
C. Lazard, 155 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19 Bourbon.
Mme Mapho, (autrefois Maître) 29 Bourbon.
C. N. Doleran, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111 Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Maistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille-Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Trémé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St-Charles.
J. Saget, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros. coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Piffaut, 96 Esplanade, 3me District
Aussi, 80 rue Royale, près Conti.

DIVERS.

EST'D. 1858.
DOOLEY'S
YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
IS THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bâteaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de sa force et sous celui du poids.
A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les épiciers et les marchands de provisions de famille.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Faïence, Verrerie, &c.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 25 mars, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan aux Nos. 108 et 110 de la rue des Magasins—
16 crates Faïence,
3 boucauts Verrerie,
Débarqués du Chas. Albert, arrivé de Liverpool.
Conditions—Comptant. 21 mars

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Pipes écume de mer, Pipes en racine de bruyère, Blagues à tabac, Porte-monnaie, Brosses à cheveux et habits, Articles de pêche, Poires à poudre et Topettes, Poches à plomb, Bambous à pêche, Porte cigares, Glaces, Coutellerie de poche, Boîtes à gants, Revolvers, Poignards, Cartouches de différentes grosseurs, et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.
3 grandes Vitrières en plaqué,
3 Comptoirs, 1 Vitrière de fenêtre, Grille en fer, Installations de magasin, 500 Boîtes à cigares vides, etc. etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 40 du Passage de la Bourse—MARDI, 24 de mars, à 10 heures précises, il sera vendu, aux Nos 5 de la rue de Chartres, entre les rues Canal et Douane, le contenu du dit magasin, composé en partie des articles ci-dessus énumérés.
Conditions comptant.
N. B.—Le tout sera d'abord offert en bloc, et s'il n'est pas vendu on l'offrira en détail, en lots au gré des acheteurs. 20mars—

Gages non rachetés au bureau de prêts de l'angle des rues Toulouse et Royale.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 40 du Passage de la Bourse—MERCREDI et JEUDI, 25 et 26 mars, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'angle des rues Toulouse et Royale—
Tous les gages non rachetés au dit bureau de prêts et comprenant une grande et riche collection de diamants, montres en or, montres en argent des plus célèbres fabriques anglaises, suisses, françaises et américaines, chaînes et châtelaines en or, bagues et épinglettes en or, lorgnettes, revolvers, fusils à deux coups, argenterie, plaqué, tableaux à l'huile, gravures, machines à coudre de différentes fabriques célèbres, telles que Singer, Wheeler & Wilson, Elias Howe, Bloat, Grover & Baker, pendules françaises, anglaises et américaines, linge de seconde main et une longue liste d'articles dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. B.—Cette vente est péremptoire, elle mérite l'attention des marchands de la ville et de la campagne. Tous les gages, garantis au moment de l'emprunt, pourront être rendus dans les 24 heures s'ils ne sont pas ce qu'on les aura déclarés être.
24 mars

VENTES JUDICIAIRES.

Joseph Henry vs. la Demoiselle Marguerite Hayes.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5,5?3.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dans le ?? d'avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit:
Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain No 213, dans l'îlet borné par les rues de Craps, Mandeville, des Grands-Hommes et Marigny, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue de Craps, sur quatre-vingt-quinze pieds dix pouces et trois lignes de profondeur.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la dame Johanna Weis, veuve en 1ères noces de Louis Bock et épouse en 2des noces de Léonhard F. Grismon, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 12 septembre 1866.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
12mars—M W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU A. CONSTANT HEARING, décédé.

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,968.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 février 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de mars 1874, à cinq heures P. M., aux Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles de Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication, pour le compte de la dite succession, de la propriété décrite suit:
Un lot de meubles, etc., suivant inventaire déposé au mon bureau pour recours.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
17 mars—2t W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ADOLPHE D'AQUIN vs. FRANÇOIS LACROIX

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,804—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente-un de mars 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés décrites suit:
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue de la Douane, entre celles Bourgogne et des Remparts, borné d'un côté par la propriété devant appartenir à John Hall et, de l'autre côté, par celle ci-devant appartenant à John Kerlerec, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de cent vingt pieds, conformément à un plan de Louis H. Pilié, arpenteur, en date du 4 d'octobre 1816, par Jean Daulé, alors voyer, déposé en l'étude de Michel de Armas, alors notaire public en cette ville, par acte en date du 16 de novembre de la même année.
Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Et une Portion de terre formant la profondeur du terrain No Quinze, de la portion faisant face à la rue de la Douane appartient à John Hall, adjacente au No Cinquante-trois et mesurant environ vingt pieds de largeur, sur soixante-cinq pieds de profondeur, sa largeur et sa profondeur s'étendant obliquement, de ce point jusqu'au dit No Cinquante-trois, du côté de la rue Bourgogne.
Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Les propriétés ci-dessus décrites appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Daniel Lopez, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 16 décembre 1867.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
10 mars—3t W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dimitry Agapitos vs Jean Baptiste Sparicio.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 5,826—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze (15) d'avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit—
Un terrain situé en cette ville, rue des Ursulines, entre celles Royale et Bourbon, ayant vingt-trois pieds de face à la rue des Ursulines sur cent cinquante-neuf pieds six pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété de André Castillo, et ayant cause et de l'autre côté par celle de Denis Delaroude, ou ayant cause.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances; sans exception aucune.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite au demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 7 juillet 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: 1o La somme de Six-cent piastres ($600,00), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 7 de juillet 1873 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant réclamé comme honoraires d'avocat et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication.—2o L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur la dite propriété, souscrite par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés du 7 de juillet 1873, chacun de la somme de dix-sept cent piastres ($1700 00), payables respectivement à un et deux ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement.—3o Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, Comptant, au moment de l'adjudication.
14mars—3t W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES BACONNAIS et al. vs VICTOR BOUTROUE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,851—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente (30) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Deux terrains, situés en cette ville, dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues du Canal, Johnson, de la Douane et Prieur, désignés par les numéros un et deux, d'après un plan annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 29 mai 1857, et suivant plan dressé par Paul Charles Boudousquié, de 15 d'août 1866, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, le 4 d'octobre 1866, et suivant le dit plan le No 1o du livre de plans No 7. Les dits terrains ayant, mesure américaine, savoir: Le No un, trente pieds de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Prieur, entre lignes parallèles, et le No deux, vingt-huit pieds huit pouces sept lignes de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Guilleaux par acte au rapport du dit notaire Guyol, en date du 4 septembre 1868.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
7mars—3t W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VEUVE FANNY ASHER vs. EUGENE SURGI.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,685.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente (30) de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:
1o Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Deux, dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Trémé, du Quartier et de l'Esplanade, suivant plan dressé par Louis Surgi, ci-devant voyer, le 1er décembre 1849.
Le dit terrain mesure quatre-vingt-seize pieds six lignes de face à la rue du Quartier, trente pieds quatre pouces sur six lignes sur la ligne limitrophe du No Un, suivant le dit plan, trente-six pieds six pouces et dix lignes sur une ligne parallèle aux rues Trémé et St-Claude, et quatre-vingt-quinze pieds onze pouces derrière.
2o Un autre terrain ou une portion de terre sise dans le même îlet et dans la profondeur immédiate du terrain sus décrit.
Le dit terrain ou la dite portion de terre est désigné suivant un plan annexé à un acte au rapport d'Ernest Commagère, notaire public dans et pour la Paroisse de Jefferson, en date du 15 mars 1870, par la lettre B, et mesure quatre-vingt-quinze pieds onze pouces sur la ligne limitrophe du terrain sus-décrit, quarante-trois pieds, quatre pouces sur la ligne limitrophe d'autre propriété du côté de la rue de l'Esplanade, vingt-huit pieds sur la ligne limitrophe de la propriété adossée à celle devant de la Dame Le Blanc, désignée par la lettre A, suivant le dit plan, et vingt-huit pieds sur la ligne limitrophe d'autre propriété du côté de la rue Trémé.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en quatre maisons en bois, couvertes en ardoises, portant les Nos 169, 171, 173 et 175 de la rue du Quartier, dépendances et appartenances.
Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Paulin Le Blanc, suivant l'acte au susdit rapport du dit notaire Commagère.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
27 fév—3t W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & Co.

VENTE—MARDI, LE 24 MARS 1874.
350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
400 douzaines Souliers fins de Philadelphie et Cincinnati.

PAR E. ROGER & CO.—H. Samory, Encanteur.—MARDI, le 24 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—
350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un bel assortiment de marchandises reçues directement des fabricants et convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
400 douzaines Souliers fins de Philadelphie et Cincinnati, pour dames, demoiselles et enfants, formant un bel assortiment de marchandises convenables pour le détail de la ville.
Conditions à la vente. 22 mars

PAR S. GUINAULT.

Six portions de terre, face au Bayou St. Jean et le Chemin Coquillé, près du Toll Gate, connus sous le nom de "La Folie."
Un lot de terre avec bâtisses, améliorations, etc., etc., la maison portant le No. 332 de la rue Prieur.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 mars 1874, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes:
1o. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du Bayou St. Jean, connu comme "La Folie," et divisé en 6 lots, numérotés de 1 à 6.
Le lot No. 1 mesure environ 125 pieds de face au Bayou St. Jean et le Chemin Coquillé, 119 pieds sur le fond, 270 pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Esplanade, et 330 pieds, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du No. 2.
Le lot No. 2 mesure environ 129 pieds de face au Chemin Coquillé, 126 pieds sur le fond, 290 pieds plus ou moins sur la ligne qui le sépare du lot No. 1 et 360 pieds, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.
Le lot No. 3 mesure environ 115 pieds de face sur le Chemin Coquillé, 105 pieds 6 pouces 2 lignes sur le fond, 360 pieds, plus ou moins sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 305 pieds, plus ou moins sur la ligne qui le sépare du No. 4.
Le lot No. 4 mesure environ 115 pieds de face au Chemin Coquillé, 105 pieds 6 pouces 2 lignes sur le fond, 305 pieds, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et 245 pieds, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No. 5.
Le lot No. 5 mesure environ 108 pieds de face au Chemin Coquillé, 95 pieds 8 pouces 3 lignes sur le fond, 245 pieds, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et 217 pieds plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No. 6.
Le lot No. 6 mesure environ 105 pieds de face sur le Chemin Coquillé, 105 pieds 6 pouces 2 lignes sur le fond, 217 pieds, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No. 5, et 204 pieds, plus ou moins, sur le côté opposé.
La dite portion de terre connue comme "La Folie," est magnifiquement améliorée avec un magnifique pavillon ayant une galerie circulaire, dépenses, treille, latrines, citernes, pigeonnier, poulailler. Il y a aussi deux magnifiques viviers, ayant chacun à peu près 400 pieds de long avec ponts, traverses et banquettes. La terre est touffue d'arbres à fruits d'une très grande variété; tels qu'orangers, pruniers, pêchers; un grand nombre d'arbres d'ombrage, fleurs. La propriété est soigneusement close et dans un ordre parfait.
2o. Un lot de terre avec bâtisses, améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prieur, Johnson, Laharpe et Esplanade, désigné par le numéro 2 et mesurant 30 pieds, 5 pouces de face à la rue Prieur, sur 99 pieds, 3 pouces de profondeur.
CONDITIONS—Pour la propriété, connue sous le nom de la Folie, premièrement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de 2 billets, chacun de la somme de $1000, datés du 20 avril 1873, et payables à un et deux ans de leur date et portant intérêt à huit pour cent l'an de leur date jusqu'à paiement, et la balance comptant.
Pour la propriété deuxièmement décrite, 302 de la rue Prieur, moitié comptant, balance à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, avec la clause habituelle de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de poursuites. Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.
Les acquéreurs assumeront les taxes de l'année 1874, ainsi que le dessèchement en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant F. D. Seghers, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

Propriété d'encoignure.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 mars 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 55 pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines. Ensemble une maison de quatre pièces. Celle de l'encoignure est disposée à l'usage d'un magasin; cuisine de deux chambres touchant à la maison, lieux d'aisances, citerne, waterwork, etc. Voir le plan à la Bourse.
CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant huit pour cent d'intérêt de la date et hypothèque. La propriété devra être maintenue assurée et la police transférée au vendeur.
Acte de vente pardevant notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1874, le dessèchement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. 22mars

Grande Manufacture de Cigares.

Succession de J. BALLESTER.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 25 mars 1874, il sera vendu en bloc, à 11 heures A. M., encoignure Chartres et Bienville, au premier—
Le fonds du susdit établissement, consistant principalement en 20 et quelques caisses et barils de tabac en feuilles écôtées, 2 grandes presses, tous les moules, tables et chaises et autres objets à l'usage des ouvriers, une quantité d'étiquettes pour boîtes de cigares de la Havane et beaucoup d'articles trop longs à énumérer. L'inventaire du dit établissement peut être examiné au bureau de l'encanteur. Les installations de gaz et d'eau sont incluses dans la vente, ainsi que la clientèle du susdit établissement, dont le nombre excède 2 d'acheteurs.
Le bail du dit établissement faisant partie de la vente, est de $70 par mois et expire le 30 septembre 1874, avec privilège d'un renouvellement pour trois années de plus au même prix, et se compose des deux étages au-dessus du magasin occupé par MM. Hébert & Cie, ainsi que d'un magasin ouvrant sur la rue Bienville, lequel peut servir de magasin de détail.
Conditions.—Un tiers comptant, la balance à trois et six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la veuve. Un escompte de 10 pour cent sera alloué à l'acquéreur, dans le cas qu'il paierait comptant. 17mars

PAR NASH & HODGSON.

Jolie résidence en bois,
Avec grand terrain,
No. 273 de la rue de l'Esplanade.
VENTE A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.
A longs termes et sans réserve.
De consentement des parties.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, il sera vendu—
CINQ CERTAINES TERRES—avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situés au faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Roman, Prieur et le Chemin du Bayou. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 5 inclusivement; ils se touchent et ont ensemble 156 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 100 pieds et 6 pouces 2 lignes. Le terrain No. 1 forme l'angle des rues Esplanade et Roman.
Les améliorations comprennent UNE RÉSIDENCE EN BOIS ET A UN ETAGE ET DEMI BIEN BATIE sur fondation en briques, portant le No. 273 de la rue de l'Esplanade, ayant environ 12 chambres, gaz partout, grande cour avec goût, ayant une variété d'orangers, de figuiers, de pruniers et d'arbres et plantes d'ornement, d'écuries, remises, cuisine, dépendances, etc. Le tout est en bon état.
TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses habituelles d'hypothèque spéciale, d'assurance et d'honoraires d'avocat. On exigera 10 pour cent, comptant, sur le montant, au moment de l'adjudication.
L'acte de vente, y compris les taxes de 1873 et jusqu'au jour de la vente, par devant Théo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
22mars—29 mars—5, 9 av jusq à la v

Jolie résidence à étage,
Avec deux terrains,
Au coin des rues Derbigny et Kerlerec,
A longs termes,—sans limite,
Pour opérer un partage.
Vente à l'enchère publique,

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1874, à midi, à la Bourse d'encan de la rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—
DEUX TERRAINS DE PRIX avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Columbus. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 9; ils se touchent et ont chacun 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur et façade de 100 pieds sur la rue Kerlerec.
Le terrain No 1 forme l'angle des rues Derbigny et Kerlerec. Le tout entre lignes parallèles, au pied américain, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur, daté du —mars 1874.
Les améliorations comprennent une résidence en bois, à étage, couverte en ardoises et bâtisses à étage dans la cour, ayant de 9 à 10 chambres, cave, etc.; également une vieille dépendance en bois et à étage, grande cour, etc.
TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses habituelles d'hypothèque spéciale, assurances et honoraires d'avocat. On exigera 10 pour cent, comptant, sur les lieux.
L'acte de vente, y compris les taxes de 1873 et jusqu'au jour de la vente, pardevant P. C. Cuvellier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—23, 29 jusq à la v.

PAR LES SUCCESSEURS DE C. E. GIRARDEY & CO.

VENTE PÉREMPTOIRE, A L'ENCAN,
De terrains de choix, améliorés,
Dans le Deuxième District,
Dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres,
Et No 258, du Chemin du Bayou.

PAR LES SUCCESSEURS DE C. E. GIRARDEY & CO.—NICOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—Samedi, 28 mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—
1o La grande maison en briques, à étage et à mansarde, portant le No 50 de la rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres. Le terrain a 48 pieds 8 pouces de face à la rue Toulouse, sur 60 pieds de profondeur. Une grande maison en briques, à étage et à mansarde, solidement bâtie, disposée pour bureaux ou magasins au rez-de-chaussée et l'étage avec un grand entrée carrée. Sa position centrale et sa subdivision en font un placement sûr. Le rez-de-chaussée est bien disposé pour des bureaux et la partie supérieure est louée à bail à un bon locataire jusqu'au 1er octobre 1874.
2o La maison basse, double, en bois, portant le No 258 du Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 28; il a environ 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou, sur des profondeurs variant d'environ 117 pieds sur une ligne latérale à environ 116 pieds sur l'autre. Par sa position (—il est à proximité des lignes de chars des rues Claiborne et Esplanade et elle est entourée de bâtisses de premier ordre) cette propriété trouvera toujours de bons locataires.
CONDITIONS DE LA VENTE.—La moitié comptant. Pour le reste, les acquéreurs donneront leurs billets payables le 12 avril 1875 et le 12 avril 1876, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, divisés en coupons, au gré des vendeurs, garantis par hypothèque, avec privilège du vendeur sur les propriétés vendues, et la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et les polices devront être transférées aux porteurs des billets. Les acquéreurs payeront, en sus le montant de leurs enchères, toutes les taxes de l'année 1873, payables en 1874, et celles de l'année courante.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant F. D. Seghers, notaire public.
22 mars—1 j

D. R. PERRET,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
11 ....RUE ST-LOUIS........ 11
Nouvelle-Orléans.
Il sollicite des Consignations de Coton, Sucre, Mélasse, Riz, Peaux, et autres produits à la vente desquels il donnera toute son attention.
11 jan—3m d. mar. jeu.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No. 28 de la Rue de Chartres.
500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins d'hommes, de femmes, de demoiselles et d'enfants.
Ces articles viennent d'arriver de fabriques de l'Est; ils sont de toutes espèces et de toutes qualités.
Conditions à la vente.

Dans l'affaire de la liquidation du "Loan and Pledge Association" (aujourd'hui "Accommodation Bank"), No 25,914.
Cour Supérieure de District, paroisse d'Orléans.
—Vente par ordre de la Cour, D. Urban Esq., liquidateur—
Tous les gages non rachetés.
—Egalement—
Coffre-forts "combination locks," comptoirs, grillages et tous les objets appartenant à la dite Institution.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur—Il sera vendu, par ordre de la Cour, D. Urban Esq., liquidateur, MERCREDI, 25 mars 1874, à 10 heures du matin, dans la salle de "Loan and Pledge Association" (aujourd'hui "Accommodation Bank"), au coin des rues St-Charles et Perdido—
Tous les gages non rachetés, comprenant: diamants, montres, chaînes, pistolets, tableaux et des plus fins. Egalement, coffre-forts "combination locks", grillages, comptoirs, et tous les objets appartenant à la dite Institution.
Conditions comptant.
La vente est positive et sans aucune réserve quelconque. 15mars—15, 18,22,25.

PAR C. E. GIRARDEY.

Succession de Mme Ausite Rachal, veuve de François Roubieu.

Une belle maison à deux étages rue de l'Esplanade, entre Royale et Chartres. Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, No. 36,345.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 4 avril 1874, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1873, et d'un ordre subséquent en date du 3 mars 1874, rendu dans la susdite succession, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:
CETTE BELLE MAISON à deux étages et à mansardes, confortable et bien bâtie, No 81 rue de l'Esplanade, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres. Le terrain mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 7 pouces. Le voisinage est gai et très agréable pour résidence, ne le cédant en rien à aucun autre en ville.
Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, (divisés au gré de l'administrateur) portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété, avec les 5 pour cent honoraires d'avocat, dans l'acquéreur en cas de poursuite judiciaire, pour le torrent à payer les billets donnés en partie paiement; les améliorations devant être assurées par l'acquéreur et les polices en être transférées au détenteur des billets. L'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes pour l'année 1873, et jusqu'au jour de la vente, et aussi la taxe de dessèchement en sus du prix de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Abel Dreyfous, notaire public.
22mars—28 lij au 4 avril

Propriété de valeur, rue des Remparts, pour compte de la succession Elizabeth Long, femme de Thomas Philipot.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, dans la salle d'encan de l'hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Long, femme de Thomas Philipot, les propriétés ci après décrites, savoir:
1o La résidence en briques, à deux étages, No 40 rue des Remparts, entre St-Pierre et Toulouse.
2o Le grand terrain adjacent, avec les maisons en briques, à un et à deux étages, désignés par les Nos 136 et 138 rue des Remparts, et occupé par une échoppe de maréchal ferrant, ayant une forte clientèle.
Pour les dimensions, voir le plan le jour de la vente, et l'annonce officielle pour les détails et les conditions.
Acte de vente pardevant W. D. Castell, notaire. 22mars

VENTE SANS LIMITE, POUR PAYER DES HYPOTHÈQUES.

Un grand Magasin et Demeure, en briques, au coin des rues Vieille-Levée et Quartier, près le Marché Français; la Maison à étage, No 161 de la rue St-Philippe, près l'encoignure de la rue St-Claude.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 4 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—
1o Le grand magasin et demeure, en briques, à trois étages et à mansarde, avantageusement situé, formant l'angle des rues Vieille-Levée et Quartier, près le Marché Français et l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis.
2o La maison à étage, en briques et en bois, No 161 de la rue St-Philippe, près l'encoignure de la rue St-Claude.
Pour les dimensions détaillées, voir les plans à la vente.
Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant toutes les clauses habituelles de 5 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de police d'assurance, le tout garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de 1873 et jusqu'au jour de la vente outre le montant de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé au moment de l'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. F. Bienvenu, notaire public.
21 mars, 21,28 à 4 av.

VENTE SANS LIMITE.

Magasins de choix, en briques et à quatre étages, dans le Premier et le Deuxième Districts.

Par ordre des créanciers hypothécaires et des débiteurs sur hypothèques.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 11 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, de prix et avec des emplacements d'excellente qualité pour des commerçants—
1o Le magasin en briques et à quatre étages, au coin des rues Commune, Tchoupitoulas et de la Nlle-Levée, formant l'angle des rues Commune, Tchoupitoulas et Levée.
2o Le très bon emplacement pour le commerce—le magasin en briques et à quatre étages, à pétrir en fer No 28 de la rue de Chartres, entre les rues Canal et Douane. Le terrain a 22 pieds de face sur 65 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. On ne saurait trouver, dans le Deuxième District, de meilleur emplacement pour le commerce en gros ou en détail.
Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu, un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans—Pour la propriété décrite en second lieu, un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans. Les billets seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, par huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, et la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès, les assurances des bâtisses transfert de police et paiement des taxes de 1873 outre le montant de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
15 mars, 21,28—4 avril jusq. la date.

Grande vente de Terrains nus et de Terrains améliorés, situés dans le Deuxième District, dans les rues Bienville, St. Louis, Rocheblave et Tonti—en tout quarante-deux Terrains de choix, dont plusieurs ont des bâtisses en bois, basses à étage et à trois étages—Terrains convenant pour emplacements de commerce, pour demeures, église et manufactures.

Vente à des conditions avantageuses et termes, à l'effet de régler la société de MM. N. E. Bailey & Son.

PAR C. E. GIRARDEY encanteur. Bureaux: No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles il sera vendu, péremptoirement, à l'enchère publique, pour régler la susdite société, les propriétés suivantes, qui sont avantageusement situées dans le Deuxième District—
1o. Trente-et-un Terrains de choix, formant tout l'îlet moins deux terrains, compris entre les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti. Ces terrains sont désignés par les Nos. 1 à 31, inclusivement, sur le plan qui sera remis au notaire ci-après nommé.
Le terrain No 1 forme l'angle des rues Bienville et Tonti. Le terrain No 28 forme l'angle des rues Conti et Tonti. Le terrain No 12 forme l'angle des rues Bienville et Rocheblave. Les terrains Nos 19 et 20, sur lequel il y a des améliorations, forme l'angle des rues Rocheblave et Conti. Les terrains Nos 1 à 12 inclusivement font face à la rue Bienville. Les terrains Nos 21 à 18 inclusivement font face à la rue Rocheblave. Les terrains Nos 19 et 20 forment l'angle des rues Rocheblave et Conti; il y a dessus une grande solide bâtisse en bois, à étage, ayant 60 pieds sur 15, reposant sur des fondations en briques. On peut aisément en faire deux corps de logis ayant chacun une cuisine. L'encoignure convient à un commerçant.
Les terrains Nos 16 et 17 ont chacun une maison double, basse, en bois.
Les améliorations sur les terrains Nos 29, 30 et 31, qui font face à la rue Conti, comprennent la grande bâtisse à étage et demi, couverte en ardoises. Cette bâtisse a 70 pieds sur 50; une maison de pompe y est attachée, avec un lieu d'aisances, et un grand terrain; Elle convient pour une église et pour une fabrique. L'autre grande bâtisse est également en bois, fait face à la rue Tonti et sera vendue avec les terrains Nos 23, 24 et 25. Pour les dimensions détaillées voir les plans à la vente.
2o Sept terrains avec le terrain compris entre les rues St-Louis, Rocheblave, Tonti et Chênes. Ils sont désignés par les Nos 6 à 12 inclusivement. Le terrain No 12 forme l'angle des rues St-Louis, Tonti et Chênes.
3o. Neuf terrains de prix, face vers le canal Carondelet et la rue St-Louis, entre les rues Tonti et Rocheblave. Ils sont désignés par les Nos 4 à 12 inclusivement. Les terrains Nos 10, 11 et 12 seront vendus ensemble; ils forment l'angle des rues St-Louis et Rocheblave et sont des bâtisses en bois.
4o Trois terrains pour bâtir, désignés par les Nos 18, 19 et 20, faisant face aux rues Conti et Chênes, entre les rues Rocheblave et Tonti.
Pour les dimensions spécifiques de ces terrains, voir les plans à la vente et exposés à la Bourse d'encan St-Charles.
Les améliorations qui s'étendent rapidement bien au-delà de la rue Broad indiquent la salubrité et la prospérité de cette partie du deuxième district. Il y a un grand nombre de belles résidences et maisons dans la rue Bienville; on se rend facilement de la ces terrains aux affaires et au centre de la ville par les chars de la rue du Canal. On les vendra aux termes et conditions suivantes:
Un tiers comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans, en 1/3 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, au gré de l'acheteur, en billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée. Les acquéreurs payeront, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes de l'année courante, payables en 1874. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé aux acquéreurs au moment de l'adjudication. La vente est positive et péremptoire.
Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public.
8 mars—8,14,15,21—jusq. jour de la vente.

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv '74—1 an